



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

comités d'entreprise

Question écrite n° 118039

Texte de la question

M. Kléber Mesquida souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la réglementation du financement des comités d'entreprise. En effet, les comités d'entreprise gèrent deux budgets distincts : celui de fonctionnement et celui des activités sociales et culturelles. Or le budget de fonctionnement est très peu utilisé alors que celui des activités se révèle bien souvent trop faible. C'est pourquoi, ils souhaiteraient pouvoir transférer le budget de fonctionnement pour financer les activités sociales et culturelles. Mais cette pratique est formellement interdite. Aussi, il lui demande quelle mesure il compte prendre pour remédier à cet état de fait qui pénalise les comités d'entreprise, et autoriser le transfert du solde du budget de fonctionnement des comités d'entreprise de l'année antérieure sur celui des activités sociales et culturelles de l'année en cours.

Données clés

Auteur : [M. Kléber Mesquida](#)

Circonscription : Hérault (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118039

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 13 février 2007, page 1468